

STRUCTURE DE GOUVERNE

COMITÉ CLIENT CONSULTATIF

Le comité client consultatif est formé de représentants des réseaux reconnus en santé des personnes au travail dans les domaines tels que :

- Santé et sécurité du travail
- Programmes d'aide aux employés
- Conflits et harcèlement psychologique
- Réintégration
- Etc.

Ainsi que des représentants suivants :

- 1 représentant du SCT*
- 1 membre du Secrétariat permanent du RRSPT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 2 représentants en SST
- 2 représentants du SCT*
- 1 collaborateur
- Le directeur général du RRSPT

SECRÉTARIAT PERMANENT DU RRSPT

* Secrétariat du Conseil du trésor